

29^{es} ASSISES
28 AU 30 JANVIER 2027 · CANNES



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS

Merci de remplir 1 bulletin par participant

À compléter et retourner par courrier le formulaire d'inscription **AVANT le 7 janvier 2027** à All Is Event - Secrétariat d'Assises Face et Cou
71 avenue de Brancolar - 06100 Nice - France - Tél : +33 (0)980 489 787 / Fax : +33 (0)985 489 787 - E-mail : info@assises-face-et-cou.fr

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES *Veuillez utiliser des lettres majuscules*

☐ Pr. ☐ Dr. ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Secteur hospitalier ☐ Secteur libéral
Activité* ☐ ORL ☐ Audioprothésiste ☐ Rééducateur de l'équilibre ☐ Orthophoniste ☐ Autres
☐ Dentiste ☐ Chirurgien oral ☐ Orthodontiste ☐ Chirurgien maxillo facial
☐ Chirurgien plastique reconstructrice & esthétique ☐ Médecin esthétique

Nom* Prénom*

Cabinet / Société

Adresse*

Ville* Code Postal* Pays*

Téléphone portable* E-mail* N° RPPS ou ADELI*

INSCRIPTION EN LIGNE disponible sur notre site Internet : www.assises-face-et-cou.fr

DROITS D'INSCRIPTION ⁽¹⁾	Tarif réduit ⁽¹⁾ Jusqu'au 15/11/26	Tarif normal ⁽¹⁾ Du 16/11/26 au 06/01/27	Tarif sur place ⁽²⁾
☐ MÉDECIN / CMF / CHIRURGIEN DENTISTE / ORTHODONTISTE ⁽⁵⁾	500 € TTC	605 € TTC	690 € TTC
☐ OPTIONS TP CHIRURGIE ORALE ⁽⁴⁾ - <i>Inscription exclusivement sur le site internet</i>	120 € TTC	150 € TTC	S/O
☐ INTERNE ou ASSISTANT ou PRATICIENS ASSOCIÉS DES HÔPITAUX** ⁽³⁾	245 € TTC	280 € TTC	340 € TTC
☐ AUDIOPROTHÉSISTE**	355 € TTC	390 € TTC	450 € TTC
☐ ÉTUDIANT EN 3 ^e ANNÉE D'ÉCOLE D'AUDIOPROTHÈSE**	160 € TTC	220 € TTC	310 € TTC
☐ KINÉSITHÉRAPEUTE**	260 € TTC	295 € TTC	350 € TTC
☐ ORTHOPHONISTE**	160 € TTC	230 € TTC	260 € TTC

⁽¹⁾ TVA sur droits d'inscription au taux actuellement en vigueur de 10%. ⁽²⁾ Tarif sur place en vigueur sur le lieu du congrès et appliqué à compter du 6 Janvier 2026. ⁽³⁾ Internes inscrits en DES ou en Odontologie et Assistants exerçant sur le sol français. ⁽⁴⁾ Assises Chirurgie Orale : ateliers TP "Chirurgie Orale" sessions pratiques et théoriques organisées sous le contrôle permanent d'experts. Deux sessions seront proposées en parallèle le samedi 30 janvier de 9h00 à 12h00 : «Implants sous périoste» et «Minivis». (Détail et inscription uniquement sur le site internet www.assises-face-et-cou.fr - Nombre de places très limité.)

⁽⁵⁾ L'inscription dans la catégorie "Médecin" concerne : ORL / Chirurgien dentiste / Orthodontiste / Chirurgien maxillo facial / Chirurgien plastique reconstructrice & esthétique / Médecin esthétique / Pneumologue / Allergologue (liste non exhaustive)

** Afin de bénéficier de ce tarif, il est impératif de nous faire parvenir un justificatif de votre statut professionnel : par E-mail à : info@assises-face-et-cou.fr
Les justificatifs admissibles sont (liste exhaustive) :

- Pour les Internes : une attestation rédigée sur papier à en-tête de l'hôpital situé sur le territoire français et signée de votre Chef de Service (les cartes d'étudiant ou certificats de scolarité ne sont pas acceptés).
- Pour les Assistants des hôpitaux : une attestation rédigée sur papier à en-tête de la Direction des Affaires Médicales de l'hôpital situé sur le territoire français.
- Pour les autres catégories : une photocopie de votre carte professionnelle CPS, ou attestation de l'ARS avec numéro ADELI, ou photocopie d'une feuille de soin barrée, ou photocopie de votre diplôme professionnel.
- Pour les étudiants en 3^e année d'École d'Audioprothèse : un certificat de scolarité de 3^e année d'école d'Audioprothèse située en France.

Les droits d'inscription comprennent (liste exhaustive) : l'accès à l'ensemble des sessions scientifiques, ateliers, le badge, le programme, l'appli et l'accès à l'exposition (les repas et boissons ne sont pas inclus).

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le tarif d'inscription est validé à la date de réception du règlement et/ou, le cas échéant, du justificatif demandé (date d'oblitération du courrier pour paiement par chèque).

Seules les annulations d'inscription au congrès parvenant par lettre, fax ou e-mail à All Is Event - Secrétariat d'Assises Face et Cou seront prises en compte. Le cachet de la poste, ou la date de réception du fax faisant foi.

Les changements de noms ne sont pas acceptés et sont considérés comme des annulations.

Les inscriptions en double dûment identifiées, ou celles réalisées dans une mauvaise catégorie, qui ont été intégralement réglées, seront remboursées après le congrès sur demande expresse auprès du Secrétariat. Des frais administratifs de traitement d'un montant de 100€ TTC seront déduits du remboursement. Le badge est personnel et non transmissible, il sera remis exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité.

Frais d'annulation par le participant, ou par le groupe/société ayant inscrit le participant :

- Pour toute annulation intervenant jusqu'au 15 novembre 2026 : 25% des droits d'inscription seront conservés pour frais administratifs.
- Pour toute annulation intervenant à partir du 16 novembre 2026 : l'intégralité des droits d'inscription sera conservée.

Tout remboursement sera effectué après le congrès.

Nb : vous avez la possibilité de souscrire à une assurance voyages qui vous protégera avant et pendant votre séjour, renseignements par e-mail à : info@assises-face-et-cou.fr

* ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation, inscription, report, annulation, mentions légales (disponibles au recto et verso de ce bulletin et sur notre site internet www.assises-face-et-cou.fr), je les accepte et autorise l'utilisation des mes informations personnelles dans le cadre de l'organisation du congrès.

Signature : (* mention obligatoire)

MODE DE RÈGLEMENT

À réception de votre paiement, ALL IS EVENT - Secrétariat d'Assises Face et Cou vous fera parvenir par fax ou e-mail une confirmation d'inscription et de paiement.

☐ CHÈQUE : à l'ordre de All Is Event / Assises Face et Cou à envoyer à All Is Event - Secrétariat d'Assises Face et Cou - 71 avenue de Brancolar - 06100 Nice - France

☐ VIREMENT BANCAIRE : Titulaire du compte : All Is Event / Assises Face et Cou Domiciliation : CCM VENCE : 14 Av. de la Résistance, 06140 Vence - FR

Code BIC/ SWIFT : CMCIFR2A - IBAN FR76 1027 8079 4700 0203 6670 273

(Tous frais bancaires à la charge du payeur, merci d'indiquer le nom du participant).

29^{es} ASSISES

28 AU 30 JANVIER 2027 · CANNES



RÉDUCTIONS TRANSPORTS

TRANSPORTEUR OFFICIEL  
TRANSPORTEURS OFFICIELS - OFFICIAL CARRIERS

Événement : 29^{es} ASSISES FACE ET COU - Cannes, France

Code Identifiant : **GME60979AF** - Dates de Validité : **21/01/2027 au 06/02/2027**

Des réductions sont appliquées sur une très large gamme de tarifs sur l'ensemble des vols air France et KLM du monde, sous réserve de voyager en classe Affaires ou Économique.

Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement connectez-vous sur : www.airfranceklm-globalmeetings.com

Vous devez garder la confirmation de votre inscription comme justificatif. Il peut vous être demandé de justifier l'utilisation du tarif consenti à tout moment de votre voyage. Pour connaître votre agence Air France la plus proche, veuillez consulter : www.airfrance.com

CONDITIONS GÉNÉRALES - MODIFICATIONS / REPORT / ANNULATION CONGRÈS

L'organisateur "All Is Event / Assises Face et Cou", en cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, se réserve à tout moment le droit de modifier le programme de l'événement diffusé sur l'ensemble de ses supports, il ne peut en aucun cas être considéré comme un engagement contractuel. L'organisateur se réserve le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée de la manifestation indiquées dans les documents, diffusés, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée, sans que le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, puissent réclamer aucune indemnité.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de toutes conséquences/causes résultants d'incidents/événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles indépendants de sa volonté rendant impossibles le déroulement de la manifestation aux dates et dans les conditions initialement prévues : grèves, maladie, conditions climatiques, événements naturels, actes de terrorisme, épidémie, pandémie, décisions de restrictions gouvernementales ou de toutes autres autorités publiques et exécutifs locaux (État, collectivités territoriales, établissements publics), indisponibilité des moyens essentiels prévus pour la tenue de l'événement, impossibilité d'accès, y compris les conséquences d'incendie ou d'explosion, provenant des locaux d'accueil ou de quelque origine que ce soit l'empêchant de remplir partiellement ou totalement ses obligations, liste non exhaustive.

En s'inscrivant, le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, est expressément informé, et accepte, que l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre des dommages, coûts ou pertes encourus par le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, tels que ses frais de transport, d'hébergement, ou toute autre perte financière causée par le report du Congrès, ou sa mutation en événement virtuel ou son annulation. À cet égard, l'organisateur invite le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, à souscrire un contrat d'assurance annulation auprès d'une police d'assurance afin de couvrir l'ensemble de ces frais.

Si l'organisateur devait avoir l'obligation de limiter, de reporter (le report s'entend dans l'année civile en cours) ou d'annuler, la manifestation, en tout ou partie, en cas de force majeure, ou cas fortuit, et/ou suite à un ou plusieurs incidents/événements listés dans les paragraphes précédents (liste non exhaustive), rendant impossible le déroulement de la manifestation aux dates et dans les conditions d'organisation initialement prévues, les sommes versées ou dues par le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, resteront de plein droit acquises à l'organisateur, sa responsabilité ne pourra pas être recherchée et il ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du participant, ou du groupe/société ayant inscrit le participant.

Cependant, en pareilles circonstances l'organisateur s'obligera à avertir le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, dans les tous meilleurs délais et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose dans le but de déterminer des dates de report permettant la préparation et la réalisation de la manifestation dans l'année civile en cours et dans les conditions d'organisation similaires à celles initialement prévues. Dans ces conditions de report définies ci-dessus, le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, bénéficiera du report automatique de l'inscription dûment validée sur les nouvelles dates et renoncera de ce fait à réclamer tout remboursement ou dommages et intérêts à l'encontre de l'organisateur.

- Du fait des conséquences/causes définies dans les conditions générales et conditions particulières : faute de report possible dans les conditions définies, ou si le cas de force majeure, ou cas fortuit, venait à durer, ou à subvenir, au-delà de la période de report définie ci-dessus l'organisateur sera contraint d'annuler la manifestation, les sommes versées ou dues par le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, resteront de plein droit acquises à l'organisateur, sa responsabilité ne pourra pas être recherchée et il ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du participant, ou du groupe/société ayant inscrit le participant.

- Pour toutes autres causes : si l'organisateur devait être contraint d'annuler la manifestation pour toutes autres causes que celles de la force majeure, ou cas fortuit, listées ci-dessus, le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, bénéficiera du report automatique de 50% de son engagement dûment confirmé sur la nouvelle édition de la manifestation qui aura lieu durant l'année civile suivante. Les 50% restants seront conservés par l'organisateur au titre des coûts d'organisation de l'événement annulé, le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant renoncera de ce fait à réclamer tout remboursement ou dommages et intérêts à l'encontre de l'organisateur.

En s'inscrivant, le participant, ou le groupe/société ayant inscrit le participant, reconnaît avoir pris connaissance des conditions de réservation, conditions générales - modifications, report, annulation, mentions légales, et les accepter.

MENTIONS LÉGALES

"All Is Event / Assises Face et Cou" réalise un traitement de données à caractère personnel vous concernant afin de :

- Communiquer toutes informations relatives à la manifestation
- Émettre votre confirmation, facture, attestation de présence et badge (liste non exhaustive).
- Assurer la bonne gestion de votre enregistrement
- Préparer votre participation à la manifestation.

Les destinataires des données sont l'association organisatrice de la manifestation ainsi que les services de la société en charge de la gestion des inscriptions contractuellement liée avec l'association, elles en feront usage dans le cadre des missions de communication directe et indirecte et d'organisation de la manifestation.

"All Is Event / ASSISES FACE ET COU" atteste que la collecte et le traitement des données par le biais de ce site respectent les directives du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entrées en vigueur le 25 mai 2018 ainsi que la loi française Informatique et Libertés du 6 janvier 2018.

Si vous souhaitez consulter les données vous concernant, les modifier ou les supprimer, merci de nous adresser un e-mail à l'adresse suivante : assises-face-et-cou@all-is-event.com